



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTEES :	08
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

121/ OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « TURBULENCES MARNE-LA-VALLÉE »

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'action municipale dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes, un concert solidaire « Portrait de nous » a été organisé par le service municipal culturel le 25 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les recettes de ce spectacle soient reversées sous forme de subvention à l'association « Turbulences Marne-la-Vallée », membre du collectif « Elles demandent ». Les recettes de billetterie sont arrêtées à la somme de 1 060,00€ T.T.C. ;

CONSIDÉRANT que les artistes, sous la direction de Mme Nathalie MIRAVETTE, ont fait le choix de renoncer à leur cachet afin de contribuer à cet acte solidaire. Le montant du cachet est de 3 500,00€ T.T.C. ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 4 560,00 € à l'association « TURBULENCES MARNE-LA-VALLÉ », membre du collectif « Elles demandent », observatoire local inter-associatif des violences faites aux femmes sur Paris-Vallée de la Marne.

VU l'avis de la Commission finances du 13 novembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 17 novembre 2025.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Florence BRET-MEHINTO, Maire-adjointe déléguée à la solidarité,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 560,00 € à l'association « TURBULENCES MARNE-LA-VALLÉE » ;

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le *23/12/2025*

publié ou notifié le *23/12/2025*
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.